



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

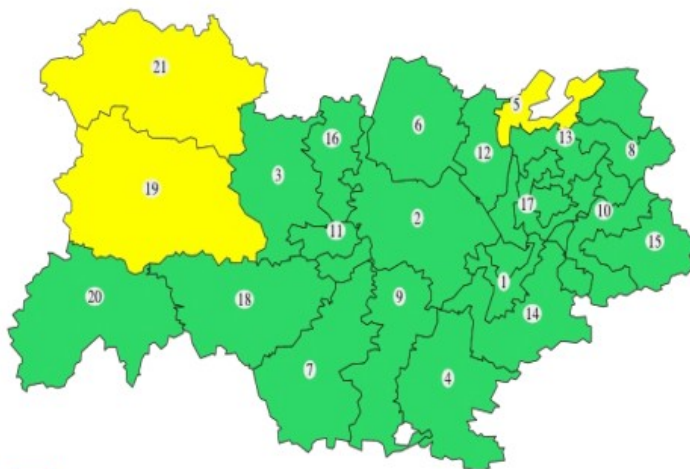
Anancy, le 3 mars 2021

Qualité de l'air

Épisode de pollution de l'air en cours en Haute-Savoie

Ce mercredi 3 mars 2021, un nuage de sable saharien survole à nouveau le département. Un épisode de pollution atmosphérique de type « mixte » est en cours sur une partie de la Haute-Savoie. **Une vigilance jaune est activée sur le bassin lémanique.**

Les principales recommandations jusqu'à la fin de l'épisode de pollution sont détaillées ci-après et consultables sur le site Internet de la préfecture : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Qualite-de-l-air>



	Pas de vigilance particulière
	Vigilance jaune Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil information
	Vigilance orange Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte premier niveau OU Dépassement persistant, soit 2 ou 3 jours consécutifs, seuil information, entre J-2 et J+1
	Vigilance rouge Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte second niveau OU Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs ou plus, seuil alerte premier niveau OU Dépassement persistant, soit 4 jours consécutifs ou plus, seuil information, de J-2 à J+1

	Bassins d'air concernés par une vigilance	Polluant en cause	Prévision de seuil dépassé
19	Puy-de-Dôme	PM10	50
21	Allier	PM10	50
5	Bassin Lémanique	PM10	50

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

➤ **Bassin lémanique**

Épisode mixte en cours – Seuil d'information (vigilance jaune)

Recommandations sanitaires

Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités et vous pouvez continuer d'aérer votre logement. Seules les personnes sensibles et vulnérables sont invitées à limiter les activités physiques intenses et à s'éloigner des zones à forte circulation automobile.

Recommandations comportementales

Aucune mesure réglementaire n'est en vigueur, cependant, chacun est invité à agir pour limiter ses émissions. Par exemple : maîtriser la température des bâtiments à 19°C, utiliser des modes de transport doux, réduire les activités émettrices de poussières et polluants (brûlage, utilisation d'outils non électriques ou de groupes électrogènes...)

➤ **Zone urbaine des pays de Savoie**

Aucun épisode de pollution atmosphérique en cours (vigilance verte)

➤ **Vallée de l'Arve**

Aucun épisode de pollution atmosphérique en cours (vigilance verte)

➤ **Zone alpine Haute-Savoie**

Aucun épisode de pollution atmosphérique en cours (vigilance verte)

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr